

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 21 avril 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Franklin Gertler
Aldred Building
507, Place d'Armes, #1701
Montréal (Québec) H2Y 2W8

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction de la ligne à 120 kV du
Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur
Votre dossier : R-3960-2016
Notre dossier : R051468 YF

Chère consœur,
Cher confrère,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport (ci-après « Transporteur »), répond à la lettre du 14 avril 2016 du procureur de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut dans le dossier décrit en rubrique.

Tel que demandé, le Transporteur est à préparer des engagements de confidentialité et de non divulgation pour les personnes identifiés à la lettre précitée. Ma secrétaire, Mme Josée Gagnon, communiquera sous peu avec le cabinet de Me Gertler pour obtenir certaines informations afin de compléter la documentation.

Dans sa lettre précitée, le procureur de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut, mentionne également qu'un document intitulé: *Analyse technico-économique Scénario de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation St-Donat* (ci-après « Rapport ») a été remis aux représentants de ces municipalités par les représentants du Transporteur, le 28 mai 2015.

Le Transporteur confirme que le Rapport a été remis aux personnes présentes lors d'une rencontre de travail dans les bureaux d'Hydro-Québec à St-Jérôme.

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.Yves@hydro.qc.ca

Ce Rapport d'analyse est la réponse du Transporteur à la demande de St-Adolphe-d'Howard d'étudier le scénario de l'ingénieur M. Paul Paquin, mandaté par cette dernière.

Le Rapport contient des schémas unifilaires du réseau des Laurentides dont certains éléments, comme le nom des clients industriels alimentés par le réseau des Laurentides, ont été retirés. Après examen du document précité, les figures 1 à 4 sont des schémas de liaison simplifiés alors que ceux de l'annexe B sont des schémas d'écoulement de puissance. Il s'agit de schémas dont le Transporteur demande historiquement la confidentialité à la Régie de l'énergie (ci-après « Régie ») dans le cadre de ses dossiers réglementaires..

Les représentants du Transporteur ne peuvent affirmer qu'ils ont mentionné que la confidentialité des schémas contenus au Rapport devait être conservée. Toutefois, le Transporteur précise que la rencontre précitée n'avait en rien, les attributs d'une rencontre publique.

Le Transporteur est rassuré par le fait que la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut sont assistés par MM. Jean-Claude Deslauriers, Paul Paquin ainsi que Me Gertler. Ces personnes sont tous des participants réguliers aux dossiers du Transporteur à la Régie et ils sont bien informés des décisions antérieures de la Régie selon lesquelles les schémas unifilaires, de liaison et d'écoulement de puissance du Transporteur sont confidentiels.

Pour faire suite aux représentations du procureur de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement au Rapport, le Transporteur le dépose au présent dossier, tout en demandant la confidentialité et l'interdiction de publication de certaines des informations qu'il contient.

L'information devant demeurer confidentielle consiste en des schémas unifilaires et d'écoulement de puissance pour lesquels le Transporteur a réitéré, dans le cadre du présent dossier, les motifs justifiant leur traitement confidentiel¹.

Le Transporteur demande à la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut de prendre toutes les mesures requises afin de conserver la confidentialité des informations suivantes contenues au Rapport, à savoir : les figures 1 à 4 qui sont des schémas de liaison simplifiés ainsi que l'annexe B qui contient des schémas d'écoulement de puissance. Il n'est donc pas possible d'en révéler le contenu lors de l'audience ou ailleurs.

Les représentants de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut ayant eu accès à ces schémas, ou désirant consulter les pièces déposées sous pli confidentiel dans ce dossier, doivent s'engager à en respecter la confidentialité, en signant un engagement à cet effet.

¹ Voir l'affidavit de M. Patrick Bujold (19 janvier 2016) déjà déposé au dossier de la Régie.

Veillez recevoir, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette

/jg

p.j.

c.c. Intervenants (courriel)